

L'année 2025, avec une pluviométrie régulière à ce jour, ne suscite pas d'inquiétude, quant à la gestion de notre ressource en eau et de sa distribution.

Les factures que vous avez reçues dernièrement, ou que vous recevrez à l'automne subissent des modifications sensibles par rapport à 2024:

L'augmentation du prix de l'eau de 0,05 €/m³ pour la part revenant à votre syndicat à compter du 1^{er} avril, nous permettant de couvrir la charge des investissements nouveaux, dont le réservoir en cours de construction.

À l'inverse, la part revenant à Suez baisse de 0,0316 €/m³, car elle est indexée sur un certain nombre de ratios, dont le coût de l'énergie en grande partie.

Sous la rubrique: Organismes Publics apparaissent les taxes prélevées pour le compte de l'Agence de l'eau.

Suite à une réforme nationale, celles-ci évoluent fortement.

La taxe Préservation des ressources en eau, change d'intitulé. Elle est nommée :

Prélèvement sur la ressource en eau. Le montant passe de 0,0553 €/m³ à 0,0790 €/m³, soit + 42 %.

La taxe **lutte contre la pollution, de 0,29 €/m³**, disparaît, mais elle est remplacée par 2 taxes intitulées :

Consommation d'eau potable, dont la redevance est fixée à 0,43 €/m³, soit +48 % par rapport à 0,29 €.

Performance des réseaux d'eau potable, dont le montant est fixé à 0,01 €/m³.

À l'avenir, cette redevance sera variable d'un syndicat à l'autre, puisqu'il sera basé sur le rendement et donc le pourcentage de pertes. Plus celui-ci sera élevé et plus la taxe sera élevée.

Avec un rendement de 85 %, notre syndicat fait partie des meilleurs élèves et nous espérons bénéficier d'un taux très bas dans les années futures.

Pour 2025 et pour une consommation par foyer de 100 m³, cela représente une hausse de **14€** pour l'Agence de l'eau.

Le mode de recouvrement par l'Agence change également.

La taxe de prélèvement sur la ressource en eau est facturée directement au syndicat, alors qu'elle était auparavant appelée à Suez. Cela génère des conséquences administratives et comptables dont nous nous serions bien passés.

J'alerte par ailleurs les agriculteurs. La taxe sur la consommation d'eau potable (0,43 €/m³) a été facturée, alors que les élevages en sont exonérés.

Nous avons alerté notre délégataire et le remboursement devrait intervenir prochainement, mais nous devons reprendre tout le fichier des ayants droits. Nous allons envoyer un courrier à tous les éleveurs car ils doivent nous déclarer leur type d'activité pour pouvoir à l'avenir continuer à être exonérés. Nous nous sommes rendus compte que de nombreux élevages sont assujettis actuellement. Il conviendrait d'isoler par un nouveau compteur leur logement privé. La part fixe liée à un nouvel abonnement de 97€ par an est justifiée dès lors que la consommation dépasse 250 m³ par an.

Le chantier de construction du réservoir se déroule à un rythme soutenu. Quelques aléas ont ralenti le planning, mais nous devrions pouvoir le mettre en service fin septembre, soit au terme de 12 mois de travaux, ce qui est une performance compte tenu de l'envergure de ce chantier.

Cette année nous verrons investir environ 200 000 € dans des travaux de renouvellement de canalisations :

La desserte de la zone d'activité et le déplacement d'une conduite en terrain privé sur Crançot.

Le renouvellement d'une conduite et de branchements sur Alieze.

Le remplacement de 2 branchements en plomb sur Perrigny.

Un gros travail nous attend, car le contrat de délégation avec l'entreprise Suez, portant sur l'exploitation de nos installations et la distribution d'eau potable, arrive à terme le 31 mars 2027.

Nous devons, après mise en concurrence, et bien avant cette date, conclure un nouveau contrat.

Je vous invite à surveiller régulièrement votre compteur pour détecter d'éventuelles augmentations anormales de consommation. C'est bon pour votre budget et c'est bon aussi pour préserver notre ressource...
Bon été à tous.

Dominique Chalumeaux

Président du SMIE de l'Heute la roche